

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 064-200067239-20250925-2025_130-DE



Communauté de Communes des Luys en Béarn

68, CHEMIN DE PAU 64121 SERRES-CASTET

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

V3 - Date de diffusion 22/07/2025



Rapport de stratégie du PCAET de la Communauté de Communes des Luys en Béarn



MAITRISE D'OUVRAGE :



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES LUY EN BEARN**

68, Chemin de Pau
64121 Serres-Castet

Bernard PEYROULET
Président
@ contact@cclb64.fr

MAITRISE D'ŒUVRE :



ALTEREA AGENCE OUEST

26 bd Vincent Gâche
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81

Andréa PILLON
Coordinatrice d'études
@ apillon@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications
1	07/02//2022	<i>1^{ère} version du rapport</i>
2	16/06/2025	<i>Mise à jour du rapport stratégique</i>
3	22/07/2025	<i>Finalisation pour arrêt</i>

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	4
2	RAPPEL DES CONSTATS	6
<hr/>		
2.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN	6
2.2	PROFIL « CLIMAT-AIR-ENERGIE » DU TERRITOIRE	9
2.2.1	CONSOUMATIONS ENERGETIQUES ET EMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE	9
2.2.2	PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES	10
2.2.3	QUALITE DE L'AIR	11
2.3	LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
2.4	LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE	13
3	RAPPEL DES OBJECTIFS SUPERIEURS	14
4	LA STRATEGIE « CLIMAT AIR ENERGIE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN	15
<hr/>		
4.1	LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU TERRITOIRE	17
4.2	VERS LA NEUTRALITE CARBONE SUR LE TERRITOIRE : STRATEGIE DE COMPENSATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	18
4.3	LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	20
4.4	DES EMISSIONS DE POLLUANTS A LA BAISSSE	23
4.5	UN PLAN D'ADAPTATION FACE A LA VULNERABILITE CLIMATIQUE	25
4.6	LES OBJECTIFS SECTORIELS	26
4.6.1	TRANSPORT ROUTIER	26
4.6.2	RESIDENTIEL	28
4.6.3	TERTIAIRE	29
4.6.4	AGRICULTURE	30
4.6.5	INDUSTRIE (HORS BRANCHE ENERGIE)	31
4.6.6	DECHETS	32
5	STRUCTURATION DU PLAN D' ACTIONS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN	34
6	ANNEXES	35
<hr/>		
6.1	TABLEAU DE COMPARAISON DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS NATIONAUX	35
6.2	TABLEAU DE COMPARAISON DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS REGIONAUX	37

1 PREAMBULE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est défini à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement et précisé à l'article R. 229-51. Le Plan Climat Air Energie Territorial doit être élaboré par tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

À la suite de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et au décret n°2016-1110 du 11 août 2016, le PCAET est soumis à **évaluation environnementale des projets, plans et programmes**. Cette évaluation environnementale est une démarche continue et itérative tout au long du projet de PCAET. Elle consiste, à partir d'un état initial de l'environnement et des enjeux territoriaux identifiés, en une analyse des effets sur l'environnement du projet de PCAET avec pour objectif de prévenir les conséquences dommageables sur l'environnement.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial définit les éléments constituant ce document opérationnel. Le Plan Climat de la Communauté de communes des Luys en Béarn, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire, doit comprendre un diagnostic territorial, une stratégie fixant la trajectoire air-climat-énergie du territoire, portant sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Le PCAET doit également comprendre un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence de la Communautés de Communes, de contribuer aux objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET). Le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine a été adopté en décembre 2019, et fixe des objectifs ambitieux en matière d'autonomie énergétique, de réduction de la vulnérabilité et de baisse des émissions de GES.

L'atteinte des objectifs passera par une mobilisation forte de tous les acteurs : villes, autorités locales, entreprises et citoyens. Ceux-ci sont invités à accroître leurs efforts et à soutenir les actions visant à réduire les émissions, ainsi qu'à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique.

Ce plan d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial à savoir : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Il définit des actions à mettre en œuvre par la collectivité et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Enfin, conformément aux directives nationales, le PCAET décline la méthode « Éviter – Réduire – Compenser », dite ERC. Par Éviter on entend l'absence totale d'impact direct ou indirect du projet sur toutes les composantes d'un milieu. En termes d'action, il s'agit donc de ne pas effectuer une action qui aurait un impact sur le milieu (sobriété). Le volet Réduire cherche à limiter les impacts dans l'espace et le temps sur le milieu étudié. En termes d'action, il s'agit notamment d'efficacité (avoir un process plus performant réduit l'impact de l'activité sur le milieu). Le volet Compenser, quant à lui, vise à contrebalancer les impacts qui n'ont pas pu être évités dans les deux phases précédentes, par le biais de mesures ciblées.

2 RAPPEL DES CONSTATS

2.1 Présentation du territoire de la Communauté de Communes des Luys en Béarn

Située dans la région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), la Communauté de communes des Luys en Béarn est composée de 66 communes depuis le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des Communauté de communes des cantons d'Arzacq, de Garlin et l'ancienne Communauté de communes des Luys en Béarn.

La Communauté de communes des Luys en Béarn compte 29 931 habitants en 2020 (INSEE) sur un territoire d'environ 514 km².

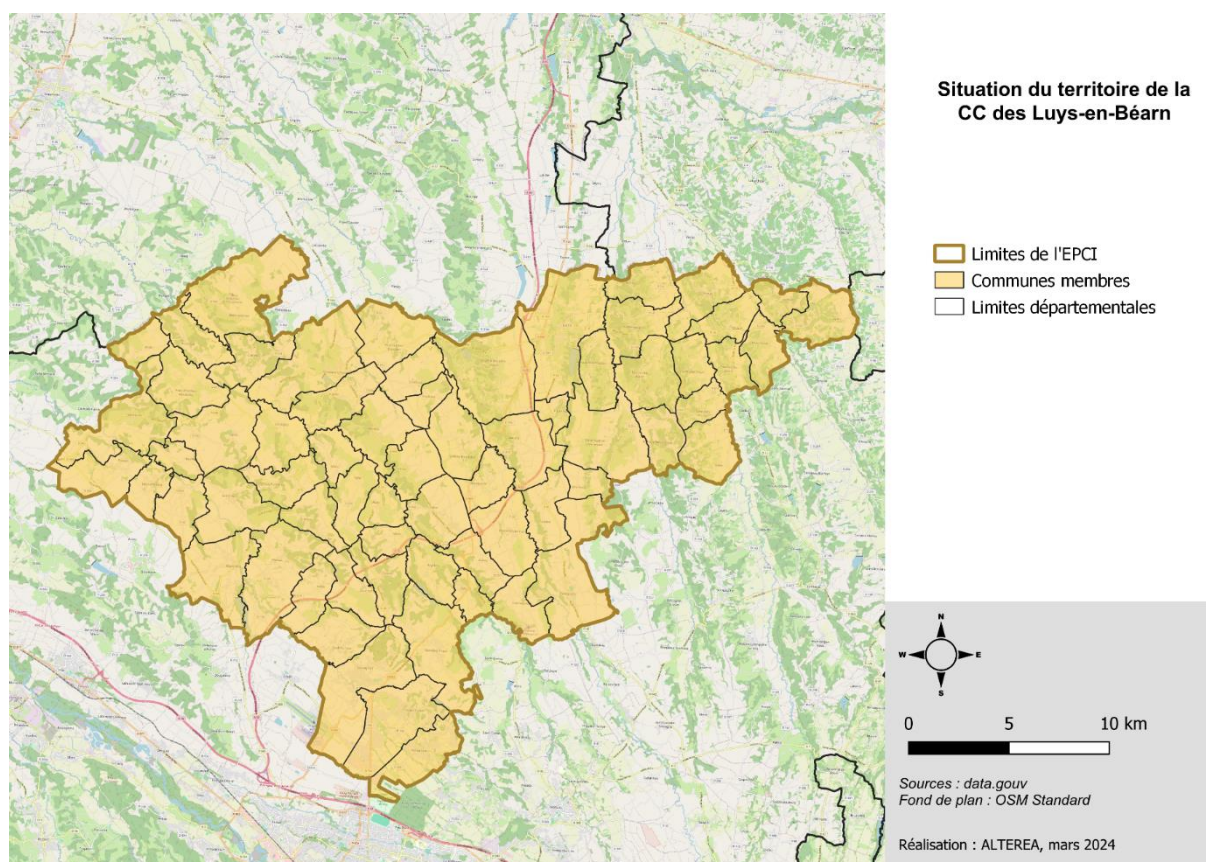


Figure 1 : Cartographie de la situation du territoire

(Source : data.gouv.fr, réalisation ALTEREA)

La densité de population observée à l'échelle de l'intercommunalité est d'environ 55 habitants au kilomètre carré, une moyenne plus basse que celle du département (90 hab./km²). Comme présenté sur la carte ci-dessous, cette densité est toutefois assez contrastée entre les communes les plus urbaines comme Serres-Castet (320 habitants / km²) et les communes les plus rurales (13 habitants / km² à Burosse-Mendousse par exemple).

Tandis que cette densité a tendance à augmenter au fil des années, du fait de l'accroissement démographique à l'œuvre sur le territoire, le nombre moyen de personnes par ménage est lui en recul sur la période récente. En 2020, il était ainsi de 2,41 à l'échelle du territoire (contre 2,17 en France), en baisse par rapport à 2014 (2,50).

Au-delà de sa situation géographique naturellement stratégique, aux pieds des Pyrénées et à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse, le territoire est facilement accessible par la route (l'A65 traverse le territoire

en son milieu et l'A64 est localisée à proximité du territoire, au Sud) ou par les airs (proximité de l'aéroport de Pau-Uzein, dont une partie est située sur le territoire, sur la commune de Sauvagnon).

La Communauté de communes des Luys en Béarn est caractérisée par la prédominance de l'agriculture et une forte présence de l'industrie. En effet, environ 82% de la surface du territoire est à usage agricole et beaucoup de communes sont essentiellement rurales.

Reflet d'une économie spécialisée, 7% des emplois sont liés au secteur de l'agriculture contre 2,5% à l'échelle nationale. Ce chiffre est toutefois en net recul puisqu'il a perdu plus d'un point en 6 ans. L'industrie est aussi surreprésentée localement avec 20% des emplois relevant de ce secteur d'activités (12,5% au niveau national).

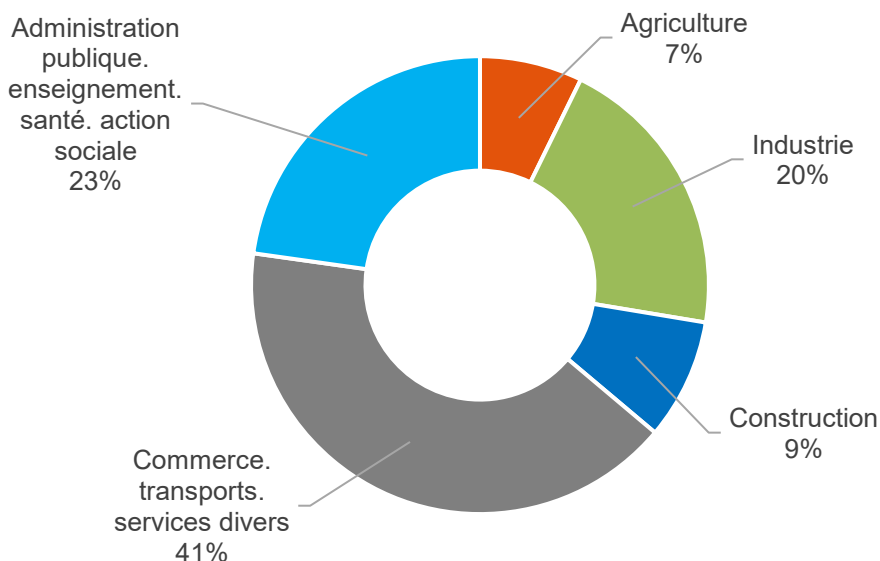


Figure 2 : Répartition de la population selon la Profession et Catégorie Socioprofessionnelle en 2020

(Source : INSEE)

Ainsi, le territoire comptabilise plusieurs zones d'activités ou lotissements économiques : Parcs d'activités de Garlin et de Thèze-Miossens, ZAE du Bruscos, d'Arzacq et de Mazerolles, ZA d'Auriac, de Sévignacq, du Pont-Long, de l'Ayguelongue, etc.

Si la démarche d'élaboration du PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn intervient dans un contexte réglementaire, la collectivité n'en est pas moins un territoire d'ores et déjà engagé dans sa transition écologique. De nombreuses actions en faveur de l'environnement ont été réalisées dans les communes présentes sur le territoire :

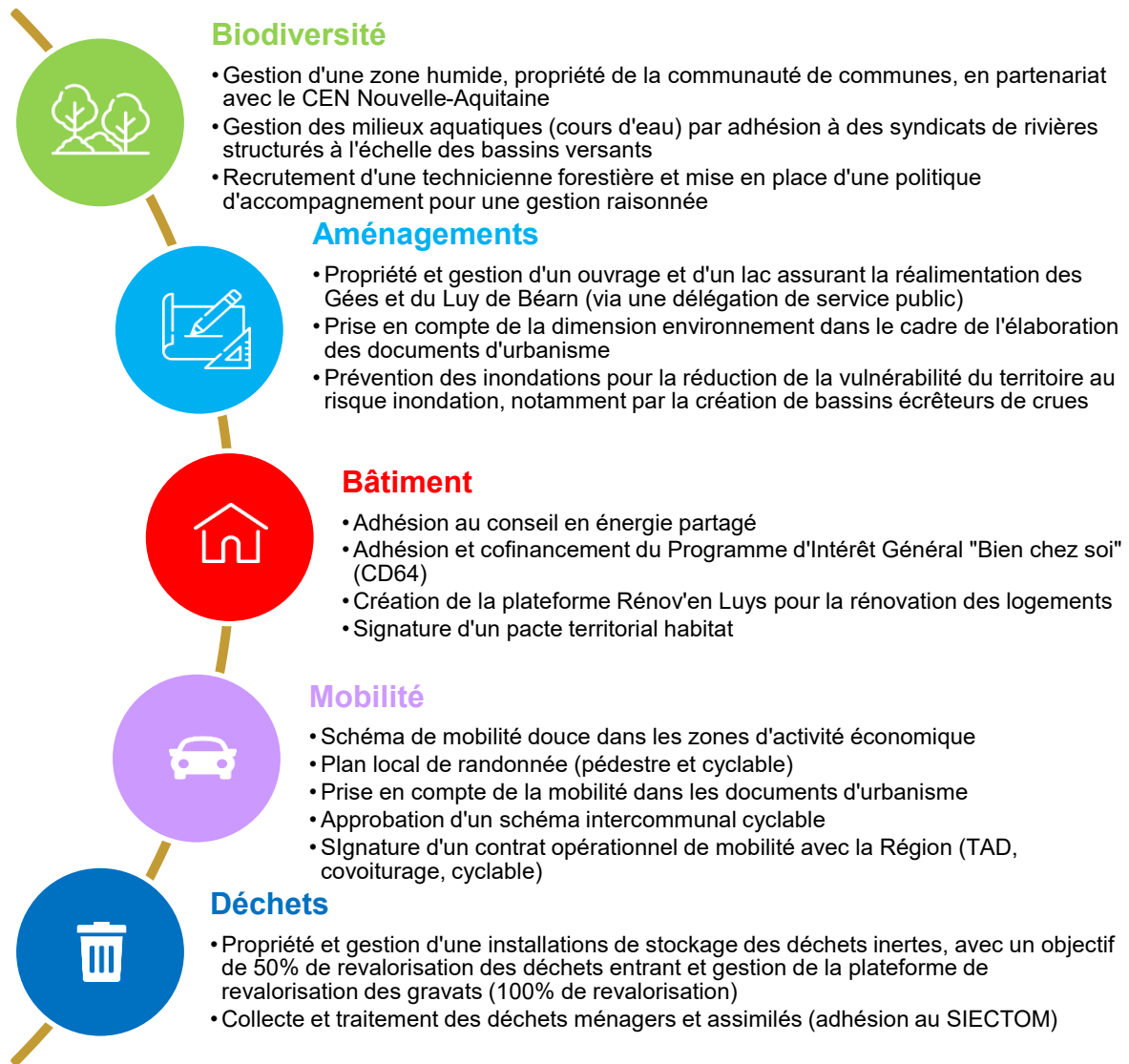


Figure 3 : Actions en faveur du développement durable sur le territoire des Luys en Béarn
(Source : CCLB)

Les futurs documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) devront prendre en compte le PCAET, aussi il constitue une réelle opportunité pour le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn d'influer les règles d'urbanisme. Au-delà des obligations réglementaires, le PCAET constitue pour le territoire de la Communauté de communes une double opportunité :

- Celle d'établir une stratégie de développement territorial intégrant de manière transversale les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie ;
- Celle de mettre en œuvre, grâce à cet outil opérationnel, des actions coordonnées en faveur de la transition énergétique. Ces actions permettront au territoire d'être moins vulnérable au changement climatique et donc de rester attractif.

2.2 Profil « Climat-Air-Energie » du territoire

2.2.1 Consommations énergétiques et émissions de GES du territoire

La consommation globale sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn est estimée à **594,66 GWh/an**, soit, pour la rapporter à la population, 19,87 MWh/habitant/an en 2020. Cette valeur est inférieure à la moyenne régionale (25,49 MWh/hab/an).

Le total des émissions de GES (énergétiques et non énergétiques) associées aux activités du territoire sont évaluées à **221 528 tCO₂e** en 2020, soit **7,4 tCO₂e/habitant/an** (en région Nouvelle-Aquitaine, les émissions de GES sont de 7,04 tCO₂e/habitant/an).

Les trois premiers postes d'émissions de GES du territoire sont le secteur de l'agriculture (48%), le transport (35%) et le résidentiel (8%). Le secteur du transport engendre 38% des consommations énergétiques, ce qui en fait le premier poste le plus consommateur, suivi de près par le résidentiel (35%). Le secteur agricole représente quant à lui 10% des consommations.

Consommations d'énergie

Emissions de GES

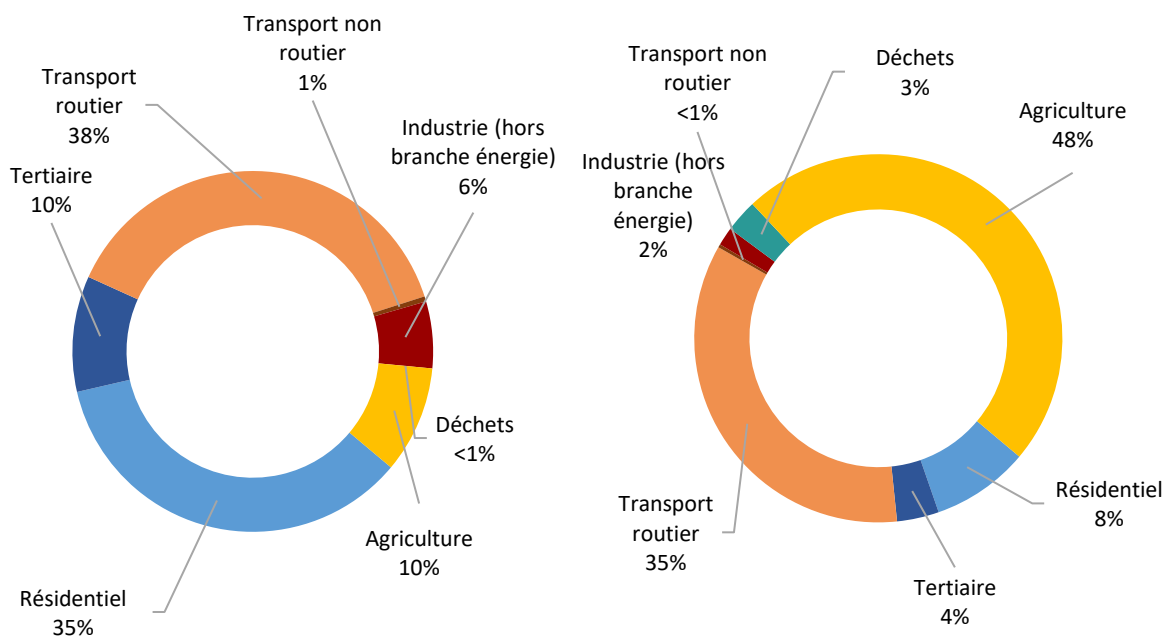


Figure 4 : Répartition des consommations d'énergie et émissions de GES par secteur en 2020

(Source : TERRISTORY, Réalisation : ALTEREA)

De manière générale, tous secteurs confondus, les produits pétroliers sont la principale énergie consommée en 2020, représentant la moitié de la consommation énergétique sur le territoire de la CCLB. Le gaz, y compris le GNV, arrive en quatrième position.

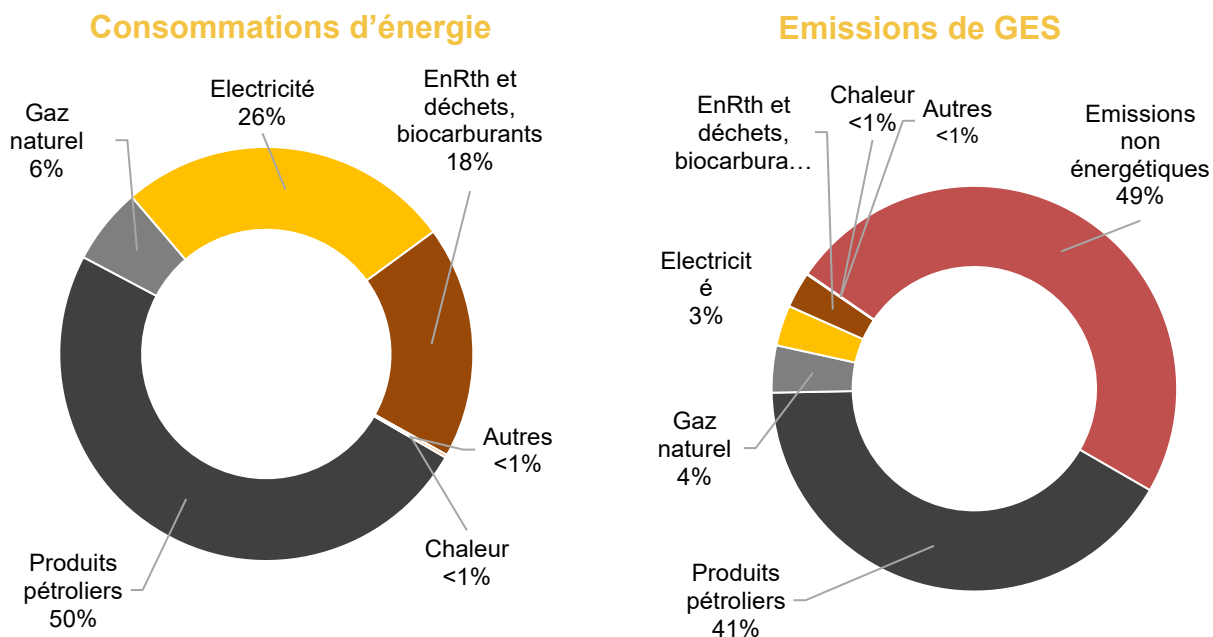


Figure 5 : Répartition des consommations et émissions de GES du territoire de la CCLB en 2020
(Source : TERRISTORY, Réalisation : ALTEREA)

2.2.2 Production d'énergies renouvelables

La production d'Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) du territoire s'élève à **104,5 GWh en 2020, soit 21,5% de la consommation d'énergie finale du territoire**. En 2015, cette production s'élevait à 98,25 GWh.

A titre de comparaison, la production d'ENR&R représente 17% de la consommation d'énergie à l'échelle nationale et 26,7% à l'échelle régionale.

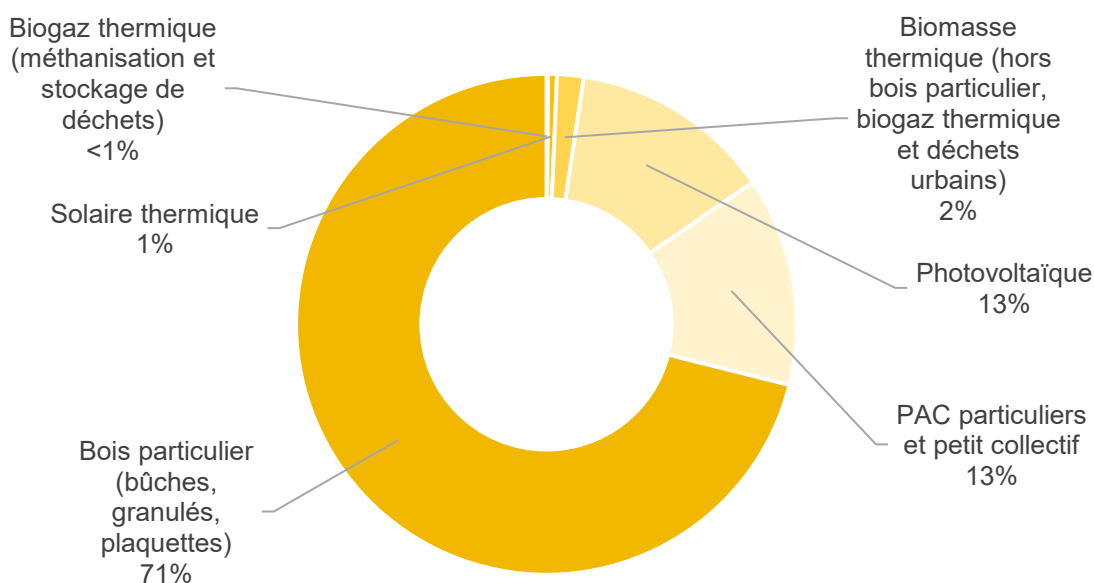


Figure 6 : Répartition de la production d'ENR&R selon le type d'énergie en 2020
(Source : TERRISTORY, réalisation ALTEREA)

	Production initiale (GWh)	Potentiel (GWh)
Solaire photovoltaïque	26,6	157
Solaire thermique	0,6	76
Méthanisation	0,1	95
Unité de valorisation énergétique	0	Non déterminé
Géothermie	0	Non déterminé
Bois-énergie	76,1	81,1
Chaleur fatale	0	Non déterminé
Eolien	0	0
Total	103,4	409

Tableau 1 : Synthèse du potentiel de développement d'ENR&R
(Source : ALTEREA)

2.2.3 Qualité de l'air

Le territoire représente environ 6,7% de la surface du département, et émet 7,9% des particules fines PM₁₀ et 6,2% des particules fines PM_{2,5} à l'échelles du département.

La figure suivante présente les contributions des activités humaines et naturelles aux émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCLB en 2018 :



Figure 7 : contributions des activités humaines et naturelles aux émissions de polluants atmosphériques
(Source : ATMO Nouvelle Aquitaine – données 2018)

A l'échelle du territoire des Luys en Béarn, le secteur responsable de la plus grande part de polluants est l'agriculture, du fait du poids important de ce secteur dans l'économie locale.

Le secteur transport pèse également lourdement sur plusieurs types d'émissions, et notamment sur l'oxyde d'azote.

A l'échelle du territoire, tous secteurs confondus, il existe de nombreuses actions pouvant engendrer une réduction des émissions de polluants atmosphériques.

2.3 La vulnérabilité du territoire face au changement climatique

De manière générale, si de nombreux risques naturels ou technologiques sont recensés sur le territoire, leurs impacts restent limités, notamment grâce à un climat doux et à un changement climatique moins brutal que sur des espaces plus méridionaux. Le risque le plus prégnant est, de loin, celui lié aux inondations, que ce soit par leur ampleur ou par leur occurrence. Les évolutions climatiques à l'œuvre sont toutefois susceptibles de multiplier les épisodes caniculaires et les sécheresses, phénomènes jusque-là ponctuels sur le territoire des Luys en Béarn. Ces changements à l'œuvre risquent également d'augmenter la pression sur la ressource en eau (besoins accrus) et sur le niveau d'équipement des bâtiments (climatisation, etc.). De manière générale, les évolutions climatiques auraient tendance à augmenter la vulnérabilité du territoire, et en particulier par les biais suivants :

- Une **accentuation du phénomène de retrait/gonflement des argiles** par l'amplification des épisodes de sécheresses, entraînant des dégâts matériels plus importants.
- Une **hausse du nombre d'épisodes caniculaires** qui peut entraîner une surmortalité de la population sensible aux fortes chaleurs.
- Une **augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse** générant une baisse de la disponibilité des ressources en eau.
- L'**apparition du risque d'incendie** sur les espaces forestiers en période estivale.
- Une **dégradation de la qualité de l'air**, lors des vagues de chaleur très fortes : les températures au-delà de 30°C sont notamment favorables à la formation d'ozone au sol et d'autres polluants atmosphériques.
- La **quantité et la qualité de la ressource en eau pourraient être dégradées** par l'augmentation de la pression anthropique et d'une raréfaction estivale de la ressource disponible.

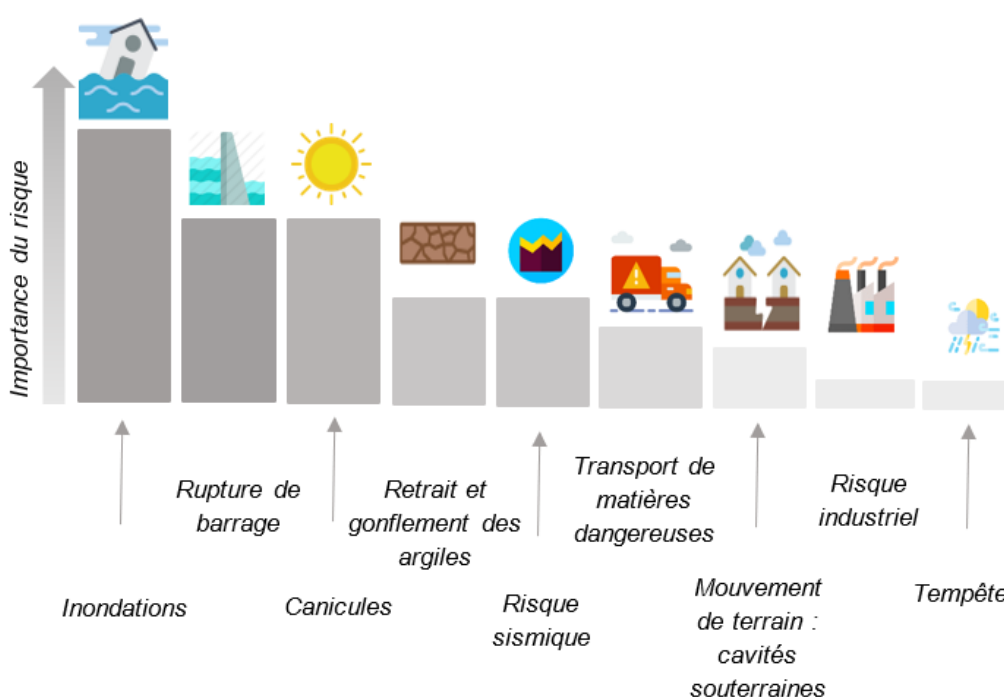


Figure 8 : Exposition du territoire aux risques
(Source : ALTEREA)

La santé publique sera au cœur des problématiques liées à l'augmentation des températures (et des périodes caniculaires). Les populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes devront être protégées de ces effets. Plusieurs de ces événements peuvent aussi être couplés de risques sanitaires accrus (dégradation de la qualité de l'eau, de l'air, etc.).

2.4 Les grands enjeux du territoire

Lors du processus de construction du Plan Climat Air Energie Territorial, la collectivité a établi plusieurs **grands enjeux pour son territoire**. En particulier :

- Anticiper l'augmentation des besoins en eau potable et la baisse des débits des cours d'eau.
- Poursuivre les efforts d'adaptation du territoire à la hausse des températures (santé des habitants, cultures adaptées, etc.).
- Améliorer la sobriété énergétique du territoire, en limitant le recours aux énergies fossiles et en augmentant la production locale d'énergie.
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments, pour réduire leurs consommations énergétiques.
- Améliorer l'efficacité énergétique, remplacement des modes de chauffage les plus émetteurs pour réduire les émissions de polluants et de GES.
- Promouvoir les pratiques agricoles permettant la réduction de la vulnérabilité du territoire et limitant les impacts sur le milieu aquatique.
- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et développer les projets d'énergies renouvelables, comme le solaire photovoltaïque en toiture par exemple.
- Favoriser le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, etc.) et plus particulièrement les modes actifs (vélo, marche à pied, etc.).
- Protéger les espèces et milieux les plus sensibles (2 ZNIEFF, 3 ENS, zones humides, etc.).
- Réduire le risque de ruissellement et d'inondation par la réduction de l'imperméabilisation des sols et la construction d'ouvrages.
- Faciliter la compréhension des enjeux patrimoniaux, notamment au regard des protections réglementaires pouvant impacter des projets à proximité (production d'ENR, rénovation thermique de bâtiments, etc.).

3 RAPPEL DES OBJECTIFS SUPERIEURS

Les objectifs définis à l'échelle nationale en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable sont les suivants :

- Une **réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre** d'ici 2030 par rapport à 1990¹, et d'environ 85% à l'horizon 2050 (facteur 6). Concrètement, cela suppose que les émissions territoriales annuelles françaises de gaz à effet de serre atteignent **80 MtCO_{2e}** à l'horizon 2050 (contre 544 MtCO_{2e} en 1990) ;
- Une **réduction de 50% des consommations énergétiques** à l'horizon 2050 par rapport à 2012 ;
- Une **réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles** à l'horizon 2030 par rapport à 2012 ;
- Une **part de 33% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale** en 2030.

En complément, des objectifs de réduction des polluants atmosphériques sont également fixés à l'échelle nationale par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). Les objectifs de réduction sont les suivants :

Polluant	Objectif de réduction à partir de 2020 par rapport à 2005	Objectif de réduction à partir de 2030 par rapport à 2005
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55 %	-77 %
Oxydes d'azote (NOx)	-50 %	-69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	-43 %	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-4 %	-13 %
Particules fines (PM _{2,5})	-27 %	-57 %

Tableau 2 : Synthèse du potentiel de développement d'ENR&R
(Source : ALTEREA)

Ces enjeux dialoguent également avec les **objectifs régionaux** (SRADDET Nouvelle-Aquitaine) :

- - **75% d'émissions de GES en 2050** par rapport à 2010.
- - **50% de consommation d'énergie finale en 2050** par rapport à 2010.
- **45% de couverture par les ENR** de la consommation énergétique finale en 2030.

Le PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn doit donc permettre d'aboutir à un territoire adapté au changement climatique dont les besoins énergétiques sont réduits et majoritairement couverts par les énergies renouvelables et de récupération produites localement. Il y parviendra en prenant en considération l'ensemble des secteurs et en ciblant ses actions sur les usages les plus consommateurs et/ou les plus émetteurs. Afin d'assurer la bonne application de ces actions, le PCAET devra, autant que possible, être travaillé avec les acteurs du territoire.

¹ Le scénario de référence de la future Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC-3) prévoit une baisse des émissions brutes de gaz à effet de serre de 50 % entre 1990 et 2030 (et non de 55 % comme le prévoit l'Union Européenne).

4 LA STRATEGIE « CLIMAT AIR ENERGIE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN

La prise de conscience des enjeux environnementaux, énergétiques et sociétaux, l'évolution des modes de consommation, le développement des énergies vertes, constituent un véritable défi, mais aussi une opportunité pour le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre locale de la transition, la Communauté de communes des Luys en Béarn a cherché, au travers de son PCAET, à définir une stratégie territoriale basée sur l'identification de priorités et d'objectifs adaptés au territoire intercommunal. Cette volonté est passée par la définition d'objectifs quantifiés pour chaque secteur réglementaire, permettant de répondre aux engagements nationaux et régionaux en matière de réduction des émissions de GES, de réduction de la consommation d'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables locales et d'adaptation aux effets du changement climatique.

La construction de la stratégie s'est faite au travers de différentes démarches qui ont nourri la réflexion globale, permettant d'aboutir au scénario retenu par le Conseil communautaire :

- **L'élaboration de 2 scénarios prospectifs de travail**, projetant des évolutions possibles des trajectoires de la consommation d'énergie et des émissions de GES à horizon 2050. Le premier scénario a poursuivi les tendances actuelles (simulation « au fil de l'eau »), tandis que le deuxième a actionné autant de leviers que possible sur le volet « atténuation du changement climatique » indépendamment de leur faisabilité.
- **L'analyse des incidences environnementales de ces deux scénarios**, dans le cadre de l'Evaluation Environnementale Stratégique. Celle-ci a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux (dans son acception la plus large) positifs ou négatifs ainsi que des points de vigilance liés à la mise en œuvre des scénarios et donc d'orienter la stratégie vers une voie la plus vertueuse possible.
- **Un atelier de définition des objectifs stratégiques**, portant sur différentes thématiques du PCAET (Vulnérabilité, Industrie et Tertiaire, Agriculture, Résidentiel, Déplacements et ENR). Ils ont permis de lister les divers leviers disponibles et de mettre au débat la possibilité de les appliquer sur le territoire, selon les moyens nécessaires et ceux disponibles, l'acceptabilité, etc.

L'ensemble de ces démarches, des réunions associées et des itérations réalisées est détaillé et explicité au sein du rapport de l'Evaluation Environnementale Stratégique (parties « Analyse des incidences environnementales du PCAET » et « Justifications des choix du projet »).

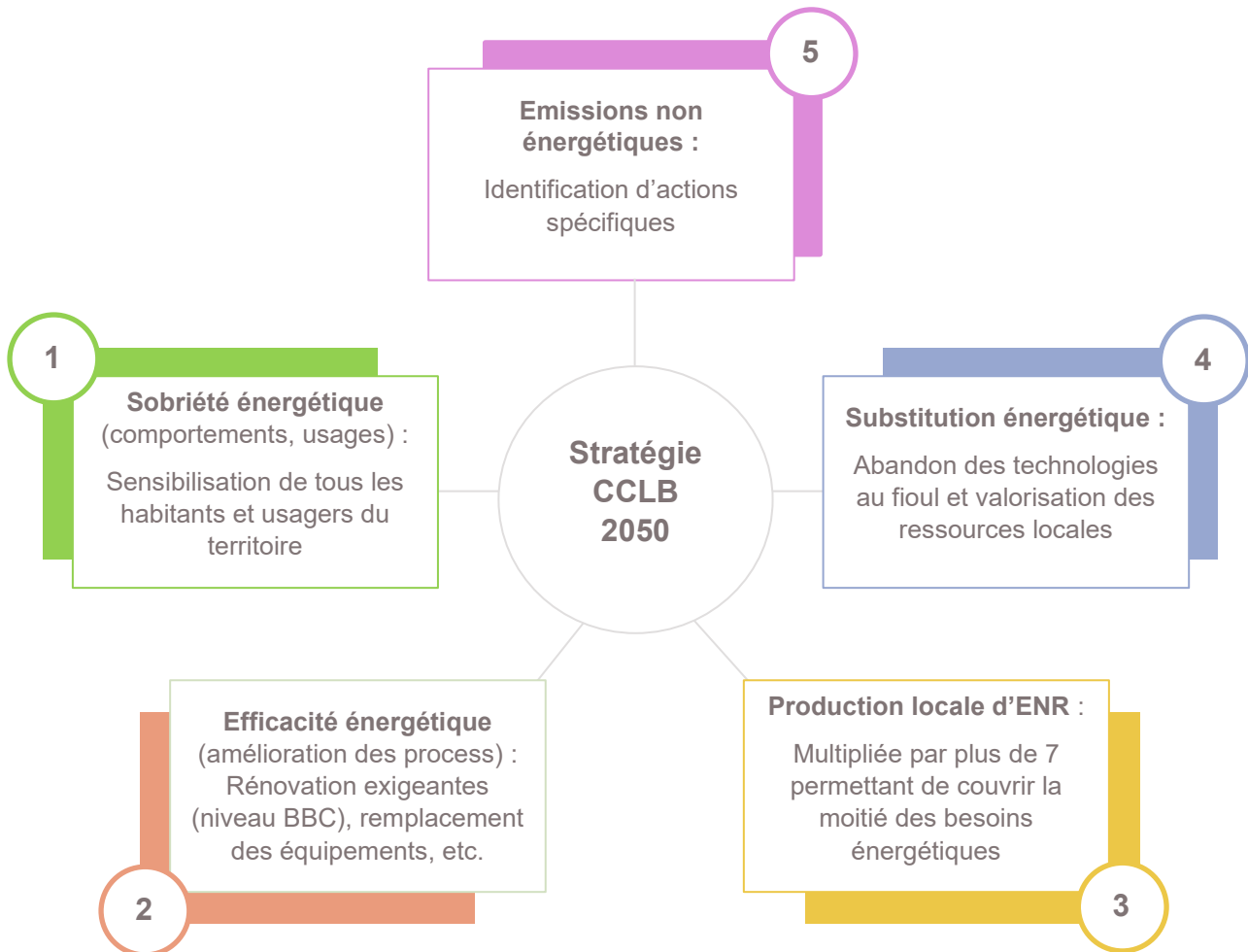
In fine, la stratégie repose sur une démarche transversale déclinant les leviers de la sobriété et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'un développement volontaire et conséquent du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations locales (ENR&R).

La stratégie retenue cherche à réunir à la fois les objectifs de l'atténuation et de l'adaptation : les solutions retenues pour l'atteinte d'un de ces deux objectifs ne doivent pas nuire à l'atteinte de l'autre.

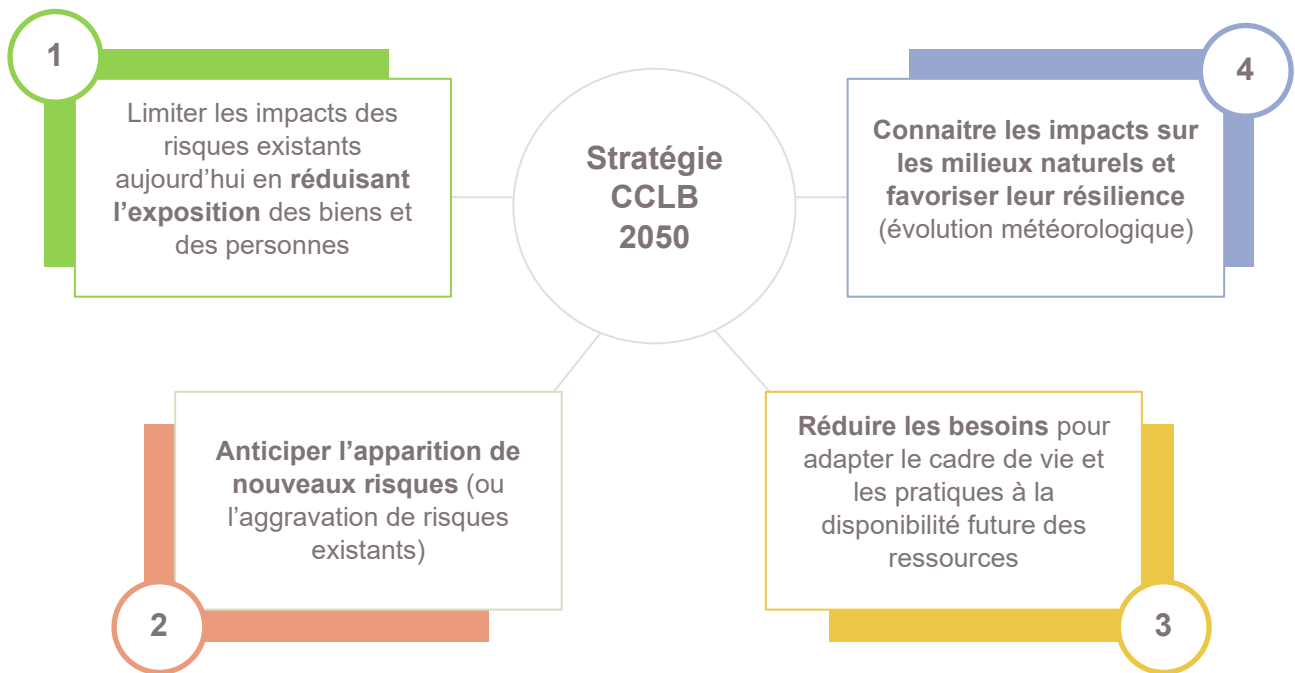
La démarche d'un PCAET vise à adapter les territoires au changement climatique, en réduisant les besoins énergétiques et en développant les énergies renouvelables et de récupération, pour partie produites localement.

NB : la stratégie a été légèrement adaptée en 2025, suite à l'élaboration du Programme d'Actions, afin de faire correspondre au mieux ces deux documents. Les objectifs ont également été adaptés pour tenir compte des évolutions apportées dans le diagnostic (mise à jour des données 2014 par les données les plus récentes, à savoir 2020).

La définition de la stratégie repose sur une démarche de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement volontaire du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations locales (ENR&R) du territoire de la CCLB. Le schéma ci-dessous présente la démarche utilisée pour la définition du profil climatique et énergétique du territoire à l'horizon 2050.



De plus, la stratégie doit également anticiper le changement climatique et améliorer la résilience du territoire. Le schéma suivant indique la démarche pour définir la stratégie d'adaptation du territoire à horizon 2050.



4.1 Les principaux objectifs du territoire

La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite au travers de son PCAET limiter sa dépendance énergétique, réduire sa facture énergétique, diminuer sa contribution au changement climatique et anticiper les évolutions climatiques à l'œuvre en favorisant l'adaptation du territoire.

L'analyse des émissions de GES et des consommations d'énergie du territoire est réalisée à partir des données énergétiques disponibles via TERRISTORY et recalculée pour certains secteurs (agriculture et déchets) pour l'année 2020. Les données relatives à l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre entre 2020 et 2025 sont des estimations tendanciennes. A partir de ces données, une scénarisation a été réalisée avec la collectivité afin de définir les principales actions à mettre en place pour atteindre les objectifs supérieurs auxquels le PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn est soumis.

Si des objectifs sont plutôt « qualitatifs » et transversaux, d'autres objectifs chiffrés ont également été définis :

- Une **réduction de 28% des consommations énergétiques finales entre 2020 et 2050** (pour une consommation globale de 430 GWh en 2050).
- Une **réduction de 45% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) entre 2020 et 2050** (pour des émissions globales de l'ordre de 122 483 teqCO₂ en 2050)
- Une **augmentation importante de la production locale d'ENR&R**, afin que celle-ci soit **au moins équivalente à environ 55% de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050** (production globale de 240 GWh en 2050).

Ces objectifs ont été définis à partir des différents degrés de mobilisation des leviers d'actions, pour chaque thématique sectorielle du PCAET. En conséquence, il s'agit d'un objectif global, qui varie selon chaque secteur. L'ensemble de ces leviers et objectifs sont présentés dans la partie 3.6.

Les échéances présentées ci-après sont 2025, 2028, 2030, 2031, 2036 et 2050. Ces dates correspondent au début du PCAET (2025), à l'évaluation à mi-parcours au bout de 3 ans (2028) et à sa mise à jour au bout de 6 ans (2031). Les objectifs sont également déclinés, comme demandé par l'article R.229-51.II du code de l'Environnement, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D (soit

les années 2031 et 2036 pour, respectivement, les budgets carbone 2029-2033 et 2034-2038) et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 (soit les années 2030 et 2050).

En annexes, des tableaux avec des échéances intermédiaires sont disponibles

4.2 Vers la neutralité carbone sur le territoire : stratégie de compensation des émissions de gaz à effet de serre

Les efforts de réduction des émissions de GES sont différents selon les secteurs. En effet, certaines actions ayant un impact fort sur les émissions de GES peuvent être plus facilement mises en place (par exemple en matière d'évolution des comportements ou de gestion du bâti public), tandis que d'autres actions nécessiteront une inscription plus longue dans le temps.

Les objectifs définis sont les suivants :

	2020	2025	2028	2030	2031	2036	2050
	<i>Etat initial</i>	<i>Tendanciel</i>	<i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	<i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	<i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	<i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	<i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>
Emissions de GES (tCO₂e)	221 528 tCO ₂ e	201 993 tCO ₂ e	192 452 tCO ₂ e	186 091 tCO ₂ e	182 910 tCO ₂ e	167 008 tCO ₂ e	122 483 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	-9%	-13%	-16%	-17%	-25%	-45%

Tableau 3 : Objectifs stratégiques en matière de GES

(Source : ALTEREA)

Les secteurs Résidentiel et Transport Routier ont des objectifs de réduction très importants (respectivement -73% et -7%). Cela résulte d'une forte ambition sur la rénovation énergétique, notamment dans le secteur résidentiel, et une forte substitution des énergies fossiles au profit des énergies décarbonées dans le secteur des transports.

Le monde agricole, dont une grande partie des émissions sont non énergétiques, est plutôt limité dans les possibilités d'actions permettant de réduire les émissions de GES. Celles-ci passeraient notamment par un ralentissement de l'activité et/ou un changement des modes de production, ce qui nécessiterait une évolution importante des équilibres alimentaires régionaux et nationaux. La transition envisagée doit, autant que possible, accompagner les professionnels, les consommateurs, les territoires dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires et pratiques d'achats, afin d'assurer l'équilibre entre productions et consommations. Le secteur agricole est tout de même concerné par une baisse plus de 20% de ses émissions entre 2020 et 2050 (voir partie 3.6), portée principalement sur la période 2030-2050.

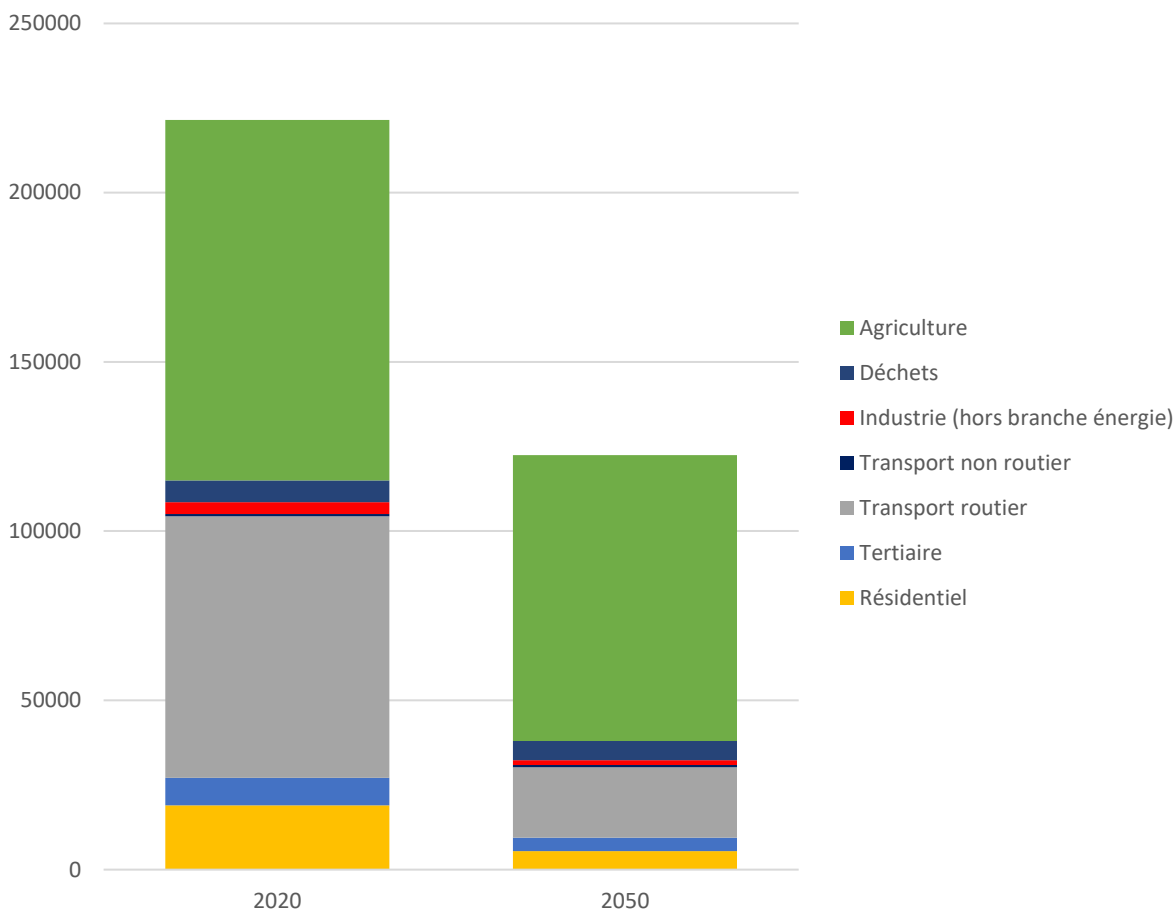


Figure 9 : évolution des émissions de CO2 de 2020 à 2050
(Source : ALTEREA)

La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite par ailleurs accroître sa capacité de séquestration du carbone atmosphérique, afin de s'aligner sur une perspective de neutralité carbone à long terme. Pour rappel, le diagnostic du PCAET faisait état en 2018 d'une capacité de séquestration carbone équivalente à 52 882 teqCO₂ par an, soit environ 20% des émissions de GES estimées en 2018. Cette capacité de séquestration est principalement liée à la couverture boisée du territoire.

Via sa stratégie, la Communauté de communes des Luys en Béarn définit un objectif de renforcement de la capacité de stockage du carbone en :

- Agissant sur les pratiques de conservation des sols, reboisant les friches et les coteaux (au moins 100 hectares) et conservant les prairies permanentes ;
- Soutenant le développement d'une filière bois-énergie ;
- Améliorant la gestion des forêts et favorisant la mise en place de boisements compensateurs et de boisements labellisés « bas carbone » ;
- Réalisant un diagnostic des trames vertes et bleues, et agissant pour la préservation de celles-ci (replantation d'au-moins 50 km de haies) ;
- Identifiant, protégeant et valorisant des zones humides et champs d'expansion de crues ;
- Favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation ;
- Accompagnant des projets industriels permettant de stocker du carbone.

La mise en place de cette stratégie doit permettre d'aboutir aux objectifs suivants :

	2018 Données initiales ALDO	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Emissions de GES	263 970 tCO ₂ e	192 452 tCO ₂ e	186 091 tCO ₂ e	182 910 tCO ₂ e	167 008 tCO ₂ e	122 483 tCO ₂ e
Capacité de séquestration annuelle du carbone	52 882 tCO ₂ e	- 55 529 tCO ₂ e	- 56 059 tCO ₂ e	- 56 324 tCO ₂ e	- 57 647 tCO ₂ e	- 61 354 tCO ₂ e
Rapport entre la capacité de séquestration et les émissions de GES	20%	29%	30%	31%	35%	50%

A noter que la collectivité souhaite accompagner l'innovation technologique pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, notamment en accompagnant l'implantation de projets industriels permettant de stocker du carbone (unité de production de biochar), sous réserve qu'ils répondent aux objectifs de gestion durable et qu'ils ne viennent pas fragiliser des projets publics nécessitant de la ressource en bois. Le biochar est un charbon issu de la biomasse transformée par pyrolyse. Il est utilisé pour amender les sols et séquestrer du carbone. Le GIEC cite notamment le biochar parmi les technologies à « émissions négatives » car son potentiel de séquestration représenterait entre 0,3 et 6,6 M tCO₂e /an.

Selon le dimensionnement du projet d'unité de production de biochar, la Communauté de communes des Luys en Béarn peut estimer à environ **110 000 tCO₂e /an la séquestration supplémentaire** permis par cette industrie. En l'additionnant à la capacité de stockage projetée via l'augmentation de la biomasse, la séquestration carbone totale du territoire dépasserait les émissions résiduelles à horizon 2050 pour atteindre un stockage de l'ordre de 130% des émissions.

4.3 Le développement des énergies renouvelables

En matière de transition énergétique, l'information et la formation des citoyens d'une part, l'efficacité énergétique des différents secteurs d'activité d'autre part, sont primordiales. Ceci suppose des efforts de plus en plus importants auprès des acteurs, pour agir sur les transformations individuelles, collectives et organisationnelles pour réduire fortement les consommations d'énergies du territoire.

Cette transition passe à la fois par la réduction de la consommation et par une intégration des ENR&R dans les consommations. Ces dernières, issues pour partie d'une production locale (fermes photovoltaïques, toitures des particuliers, méthanisation sur les exploitations agricoles, bois local, etc.) et pour le reste importé du réseau national, ont pour objectifs de diminuer les émissions de GES concernant l'énergie consommée.

La réduction de la consommation passera notamment par :

- La **sobriété énergétique** : la réduction grâce à la modification des habitudes en matière de consommation des acteurs du territoire ;
- L'**efficacité énergétique** : la réduction grâce à l'amélioration de la performance des bâtiments (rénovations) et des équipements ;

Un objectif complémentaire est la **substitution** prioritaire des équipements fioul : mise en place de nouveaux équipements plus performants et fonctionnant à l'aide d'énergies « propres » dans le but de sortir complètement de l'utilisation du fioul de chauffage d'ici 2050.

Cela permet de fixer les objectifs suivants en matière de consommation d'énergie :

	2020 <i>Etat initial</i>	2025 <i>Tendanciel</i>	2028 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2030 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2031 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2036 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2050 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>
Consommation d'énergie finale (GWh)	595 GWh	550 GWh	534 GWh	524 GWh	520 GWh	496 GWh	428 GWh
Evolution par rapport à 2020 (%)	-	-8%	-10%	-12%	-13%	-17%	-28%

Tableau 4 : Objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale entre 2020 et 2050

(Source : ALTEREA)

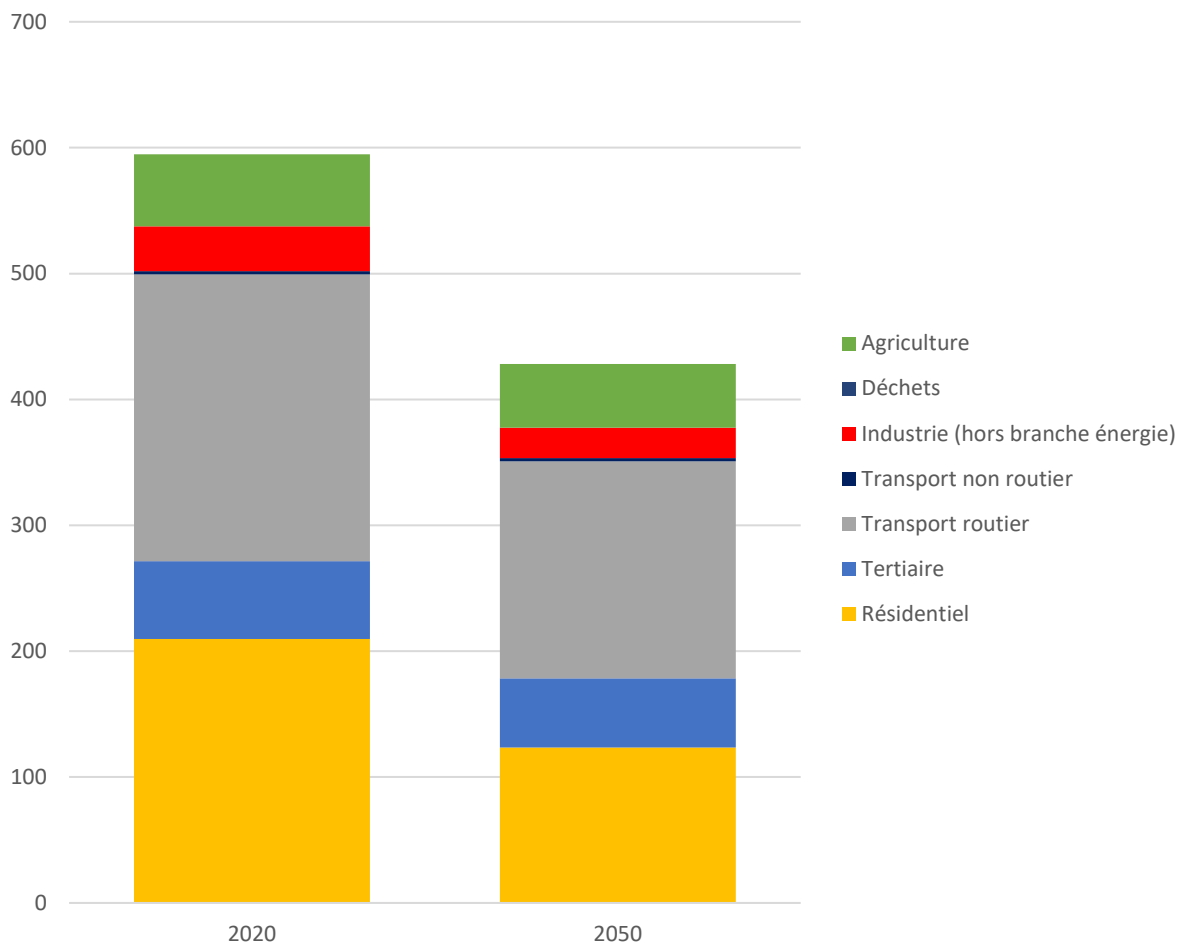


Figure 10 : évolution de la consommation en énergie finale entre 2020 et 2050

(Source : ALTEREA)

Pour la collectivité, s'engager vers la transition énergétique implique également de revoir en profondeur son système de production énergétique et de limiter au maximum l'emprise des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables et de récupération.



Cela permettra d'une part au territoire de gagner en indépendance énergétique et d'autre part de limiter les émissions de GES liées aux consommations d'énergie résiduelles. En effet, la troisième révolution énergétique s'appuie sur la production décentralisée d'énergie et sur des projets de territoire liant une production et ses usages.

	2020 <i>Etat initial</i>	2025 <i>Tendanciel</i>	2028 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2030 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2031 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2036 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2050 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>
Consommation d'énergie finale (GWh)	595 GWh	550 GWh	534 GWh	524 GWh	520 GWh	496 GWh	428 GWh
Evolution par rapport à 2020 (%)	-	-8%	-10%	-12%	-13%	-17%	-28%
Production d'ENR&R locales	103 GWh	115 GWh	130 GWh	140 GWh	143 GWh	148 GWh	240 GWh
Rapport entre production locale ENR&R et consommation d'énergie	17%	21%	24%	27%	28%	30%	55%

Tableau 5 : Objectifs de consommation d'énergie finale et de la production d'énergies renouvelables locales entre 2020 et 2050

(Source : ALTEREA)

En effet, la stratégie propose de se tourner vers une production locale d'ENR&R qui permettrait entre autres de créer de l'emploi autour de ce secteur de manière locale et non délocalisable.

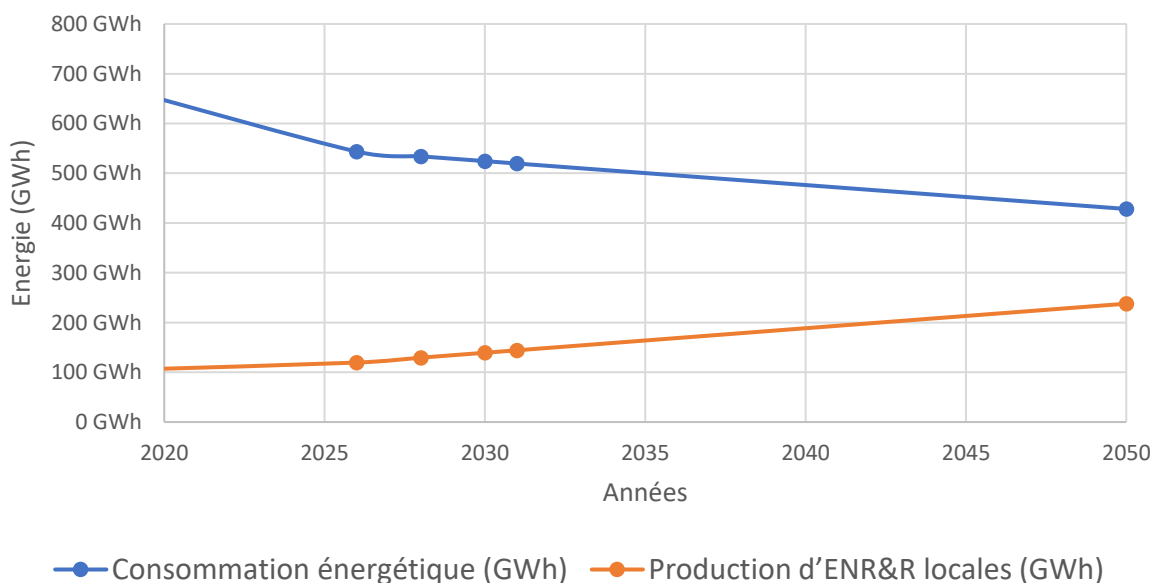


Figure 11 : Evolution de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergies renouvelables locales entre 2020 et 2050

(Source : ALTEREA)

Cette ambition repose sur plusieurs aspects dont :

- **Développement fort des filières de production locales** : méthanisation, solaire (photovoltaïque et thermique), bois-énergie, etc.
- **Forte réduction de la consommation d'énergie fossile** : accompagnement des ménages et des entreprises pour le changement des équipements de chauffage et de production d'ECS (Eau Chaude Sanitaire) vers des énergies plus propres (bois énergie, solaire, etc.)

Ces leviers concernent l'ensemble des secteurs et sont détaillés dans le Programme d'Actions, lequel identifie des valeurs chiffrées pour chacun d'eux. Avec l'émergence de la production d'ENR&R locale, le profil énergétique du territoire se trouve profondément modifié.

Il est ainsi projeté une production par filière en 2050 de :

- **Solaire photovoltaïque: 125 GWh**
- **Méthanisation: 40 GWh**
- **Bois énergie: 75 GWh**
- **Solaire thermique: 10 GWh**

4.4 Des émissions de polluants à la baisse

Les actions du PCAET permettront à la collectivité de réduire les émissions de polluants atmosphériques. La Communauté de communes s'aligne sur l'objectif de respect de la réglementation européenne en matière de polluants.

La lutte contre la pollution de l'air est un enjeu fort pour les habitants et les acteurs du territoire. Elle s'appuie en premier lieu sur une évolution très forte des pratiques de déplacements (réduction des déplacements motorisés et des distances parcourues, mais aussi changement de motorisation, notamment en faveur de l'électrique, non émetteur de polluants).

Plusieurs pistes d'actions envisagées concourent à l'objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Le secteur des transports routiers, premier émetteur de NOx (49% des émissions) sera la cible prioritaire d'action de réduction de ces dernières. Par exemple, le remplacement projeté de déplacements effectués avec des véhicules essence par des véhicules électriques ou des mobilités actives permet de supprimer les émissions de NOx. En effet, les mobilités actives ne sont émettrices d'aucun polluant atmosphérique lors de leur usage et l'électricité n'émet que 0,03tNOx/GWh (lié à la production de l'électricité et non lors de l'usage). De même, les effets sur les émissions de particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}) peuvent être assez importants.

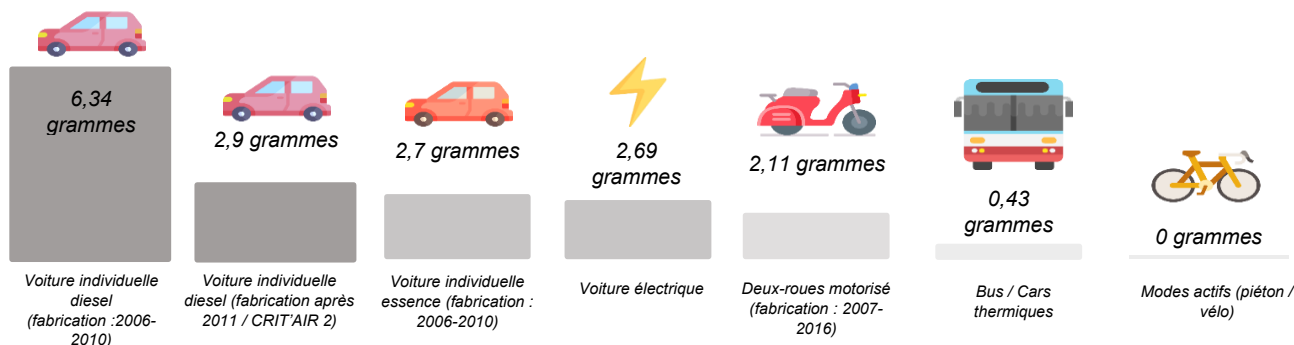


Figure 12 : Émissions de PM10 pour 100 km parcourus, selon le mode de déplacement utilisé et la date de fabrication.

(Source : CITEPA, AirParif, ALTEREA)

Par ailleurs, la réduction de l'utilisation d'engrais minéraux, comme la substitution des chauffages au fioul fortement émetteurs de polluants, devrait permettre de réduire la pollution globale de l'air sur le territoire.

Plusieurs actions dont le but premier est la baisse de la consommation énergétique ou des émissions de GES auront donc également des effets subsidiaires sur la qualité de l'air.

Enfin, le développement du couvert végétal du territoire permettra de limiter les effets de la pollution (pouvoir « filtrant » de certains types de végétaux).

En dépit de ces impacts positifs, il est difficile d'estimer des niveaux d'émissions de polluants à l'horizon 2050. En effet, la qualité de l'air dépend des émissions, mais il n'y a pas de lien simple et direct entre les deux. La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et toute une série de phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère sous l'action de la météorologie : transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil.

Ainsi à partir d'émissions de polluants équivalentes en lieu et en intensité, les niveaux de polluants dans l'environnement peuvent varier d'un facteur cinq suivant les conditions météorologiques plus ou moins favorables à la dispersion, ou au contraire à la concentration de ces polluants. La connaissance de ces émissions est donc primordiale pour la surveillance de la qualité de l'air.²

À l'échelle nationale, la comptabilisation des effets des actions de la transition énergétique en matière d'émissions de polluants souffre en particulier du manque d'une base de données officielle recensant pour chaque polluant les facteurs d'émissions par type de véhicule et de motorisation, par type d'énergie consommée, par modes de cultures agricoles, etc. En l'absence de cette base, il n'est pas possible de calculer rigoureusement les baisses d'émissions de polluants attendus par le biais de la stratégie définie.

On peut toutefois supposer que la baisse par la réduction des consommations par la sobriété engendre linéairement une baisse de polluants (tout autre changement exclu par ailleurs). On peut ainsi par exemple estimer que la baisse de 7% de consommation d'énergie par la sobriété du secteur résidentiel entraîne une telle baisse dans les polluants du secteur. Il en va de même avec le report modal vers les modes actifs ou la réduction des distances parcourues qui permettent au secteur du transport routier d'afficher une baisse de 15,7% des besoins énergétiques. Dans ces deux cas, en effet, l'usage source de pollution est « supprimé ». Un tel calcul n'est en revanche pas possible pour les actions d'efficacité énergétique ; par exemple, l'augmentation du taux de remplissage des véhicules génère aussi une hausse de leur poids moyen en circulation pouvant entraîner des émissions plus importantes liées à l'usage des freins ou l'usure des pneus.

C'est ce qui est traduit dans les graphiques ci-dessous.

² Source : AirParif : <https://www.airparif.asso.fr/pollution/emissions-ou-concentrations>

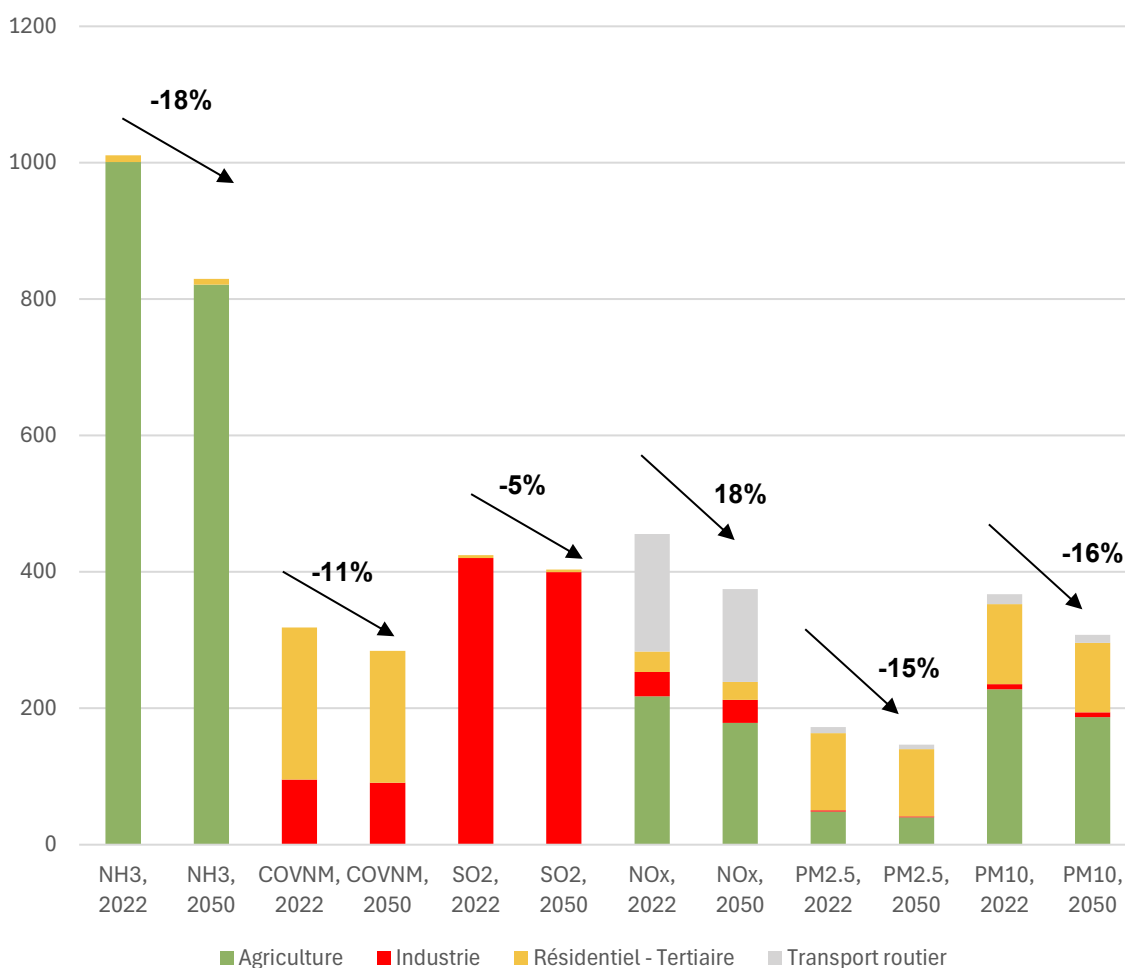


Figure 13 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2022 et 2050
(Source : ALTEREA)

4.5 Un plan d'adaptation face à la vulnérabilité climatique

Les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dites d'atténuation, produiront leurs résultats à l'échéance de plusieurs décennies. En effet, le système climatique est soumis à une certaine forme d'inertie, qui a pour conséquence de décaler dans le temps les effets du changement climatique. En conséquence, les évolutions du climat projetées pourront être réduites à long terme, mais demeurent valables à court et moyen termes. L'ensemble des territoires doivent anticiper cette évolution, et favoriser l'adaptation de leurs milieux.

L'adaptation est définie dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC comme « *l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques* ». Elle vise ainsi à limiter les impacts du changement climatique, les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.

L'adaptation au changement climatique est donc **un complément à la politique d'atténuation** d'une collectivité. Elle doit être fondée sur une politique stratégique claire **d'anticipation** des impacts du changement climatique et des dommages potentiels à venir et non par des réponses immédiates et non réfléchies pour résoudre ces difficultés. Cette « mal-adaptation » peut entraîner des conflits avec les mesures d'atténuation :

- Le recours massif à la climatisation lors des périodes caniculaires augmente ainsi les consommations énergétiques et les émissions de GES ;

- L'utilisation des matériaux très carbonés (acier, béton, ciment, etc.) pour adapter des bâtiments aux effets du changement climatique favorise le développement d'industries fortement émettrices de GES ;
- Etc.

Les actions à mettre en place doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : les communes, la société civile, les associations, les entreprises, les usagers et les acteurs privés. Tous devront être impliqués pour agir en vue d'atteindre un objectif partagé : celui d'un territoire capable de s'adapter au changement climatique. La Communauté de communes s'est donc saisie de cet enjeu, et plusieurs orientations sont envisagées dans sa stratégie :

- Favoriser les **aménagements durables**, et intégrer aux constructions et aux rénovations la notion de **confort d'été** et les **normes de résistance aux risques naturels** (argiles, sismicité, etc.) ;
- Diagnostiquer les **trames vertes et bleues**, et les préserver ;
- **Identifier, protéger et valoriser les zones humides et champs d'expansion de crues** ;
- **Réduire l'imperméabilisation et développer la végétalisation des sols** pour limiter l'augmentation des effets d'îlots de chaleur urbain et **développer la séquestration du carbone** ;
- Limiter l'artificialisation des sols (atteinte de la zéro artificialisation nette d'ici 2050) afin de préserver les milieux ;
- Prendre en compte l'**adaptation au changement climatique** et le **développement des énergies renouvelables** dans les documents d'urbanisme ;
- Poursuivre la **création d'ouvrages de prévention des inondations** en amont des secteurs péri-urbains impactés ;
- Développer la **culture du risque** auprès de la population ;
- Recenser les moyens de secours dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde ;
- Faire **évoluer les modes de consommation de l'eau** et améliorer la gestion de la ressource en eau (AEP, réalimentation des cours d'eau du Gées et du Luy de Béarn, gestion et entretien des cours d'eau, etc.) ;
- Favoriser l'**évolution des cultures et pratiques agricoles**, adaptées à la hausse des températures et à l'intensification des épisodes météorologiques (sécheresses, pluies intenses, hausses des températures).

4.6 Les objectifs sectoriels

4.6.1 Transport routier

Pour rappel, le secteur du transport routier est le premier poste de consommations énergétiques avec 38% des consommations d'énergie totales du territoire, et le second poste d'émissions de gaz à effet de serre, avec 35% des émissions totales du territoire.

4.6.1.1 Transport de personnes

Accompagner les habitants du territoire vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement est un axe majeur du PCAET de la Communauté de communes. Pour ce faire, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite travailler prioritairement sur la façon dont se déplacent les citoyens du territoire. Plusieurs leviers sont activés pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports routiers, et limiter sa vulnérabilité :

- **Sobriété** : Maintien du kilométrage moyen des distances parcourues ; réduction de 10% des consommations énergétiques grâce à de bonnes pratiques (écoconduite par exemple) ; Augmentation de la part modale des modes de transports non motorisés comme le vélo ou la

marche : report modal de 10% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs à l'horizon 2050 ;

- **Efficacité** : Amélioration du rendement énergétique des modes motorisés en développant le covoiturage (25% des conducteurs deviennent passagers à l'horizon 2050). Augmentation de l'utilisation des transports en commun : report modal de 5% des trajets initiaux en voiture vers les transports en commun en 2050 ;
- **Substitution** : soutien à la transition vers des véhicules non thermiques via le développement d'un réseau de recharge pour véhicules électriques notamment. En lien avec la réglementation (fin de la vente des véhicules thermiques en 2035), tendre vers un parc de véhicule en 2050 composé de 65% des véhicules électriques, 10% hybrides, 15% au GNV/bioGNV et 10% de véhicules thermiques résiduels.

4.6.1.2 Transport de marchandises

En lien avec le transport de personnes, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite travailler également sur le transport de marchandises, qui représente environ 33% des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre associées au secteur Transport routier.

Plusieurs leviers sont activés pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre :

- **Sobriété** : Maintien du kilométrage moyen des distances parcourues ; réduction de 10% des consommations énergétiques grâce à l'écoconduite à horizon 2050 ;
- **Efficacité** : Optimisation du transport de marchandises par l'augmentation du taux de remplissage des camions afin de réduire de 20% les consommations énergétiques liées au transport de marchandises à l'horizon 2050 ;
- **Substitution** : transition vers des véhicules moins émetteurs lors de leur renouvellement avec le passage à 15% de véhicules thermiques, 50% de véhicules GNV ou bioGNV, 20% d'hydrogène vert, 10% de véhicules hybrides et 5% de véhicules électriques.

La mise en place de ces objectifs à l'horizon 2050 permet une réduction des consommations énergétiques de 24% et des émissions de gaz à effet de serre de 73% à l'horizon 2050.

Secteur transport routier	2020 <i>Etat initial</i>	2025 <i>Tendanciel</i>	2028 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2030 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2031 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2036 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2050 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>
Consommation énergétique (GWh)	228 GWh	202 GWh	198 GWh	196 GWh	195 GWh	189 GWh	172 GWh
Evolution consommations par rapport à 2020 (%)	-	-11%	-13%	-14%	-14%	-17%	-24%

Secteur transport routier	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Emissions de GES (tCO ₂ e)	77 225 tCO ₂ e	69 941 tCO ₂ e	64 051 tCO ₂ e	60 124 tCO ₂ e	58 161 tCO ₂ e	48 344 tCO ₂ e	20 858 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	-9%	-17%	-22%	-25%	-37%	-73%

4.6.2 Résidentiel

Pour rappel, le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommations énergétiques avec 35% des consommations d'énergie totales du territoire, et le troisième poste d'émissions de gaz à effet de serre, avec 8% des émissions totales du territoire.

La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite activer plusieurs leviers d'actions complémentaires pour permettre au secteur résidentiel de réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par :

- **Sobriété** : Réduction de 10% des consommations énergétiques via la sensibilisation de 75% des ménages sur les principes de sobriété énergétique (éco gestes, mise en place de petits équipements, etc.) ;
- **Efficacité** : Rénovation de 100% des passoires énergétiques (DPE F et G) et passage de 100% des logements de DPE B,C,D et E à des DPE A, B ou C à horizon 2050 avec un rythme d'environ 80 logements rénovés par an.
- **Substitution** : Remplacement de 100% des équipements de chauffage fonctionnant au fioul et de 68% des équipements fonctionnant au gaz. Objectif de 99% d'énergie électrique provenant de sources ENR&R pour le secteur tertiaire

La combinaison de ces orientations permettra la réduction de 41% des consommations énergétiques et la réduction de 71% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel à l'horizon 2050.

Secteur résidentiel	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Consommation énergétique (GWh)	210 GWh	204 GWh	193 GWh	187 GWh	184 GWh	168 GWh	123 GWh
Evolution consommations par rapport à 2020 (%)	-	-3%	-8%	-11%	-12%	-20%	-41%

Secteur résidentiel	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Emissions de GES (tCO ₂ e)	18 991 tCO ₂ e	17 710 tCO ₂ e	16 244 tCO ₂ e	15 267 tCO ₂ e	14 779 tCO ₂ e	12 336 tCO ₂ e	5 497 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	-7%	-14%	-20%	-22%	-35%	-71%

4.6.3 Tertiaire

Pour rappel, le secteur tertiaire est le troisième poste de consommations énergétiques avec 10% des consommations d'énergie totales du territoire, et le quatrième poste d'émissions de gaz à effet de serre, avec 4% des émissions totales du territoire.

- **Sobriété** : Réduction de 4% des consommations énergétiques via la sensibilisation de 20% des entreprises et administrations du territoire sur les principes de sobriété énergétique (éco gestes, mise en place de petits équipements, etc.) ;
- **Efficacité** : Rénovation de 25% du parc tertiaire public et de 15% du parc tertiaire privé
- **Substitution** : Remplacement de 100% des équipements de chauffage fonctionnant au fioul et de 96% des équipements fonctionnant au gaz. Objectif de 100% d'énergie électrique provenant de sources ENR&R pour le secteur tertiaire en visant d'abord l'exemplarité de la collectivité et des services publics.

La combinaison de ces orientations permettra la réduction de 11% des consommations énergétiques et la réduction de 52% des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire à l'horizon 2050.

Secteur tertiaire	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Consommation énergétique (GWh)	62 GWh	62 GWh	61 GWh	60 GWh	60 GWh	59 GWh	55 GWh
Evolution consommations par rapport à 2020(%)	-	0%	-1%	-2%	-3%	-5%	-11%

Secteur tertiaire	2020 <i>Etat initial</i>	2025 <i>Tendanciel</i>	2028 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2030 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2031 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2036 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2050 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>
Emissions de GES (tCO₂e)	8 178 tCO ₂ e	7 611 tCO ₂ e	7 169 tCO ₂ e	6 874 tCO ₂ e	6 727 tCO ₂ e	5 990 tCO ₂ e	3 927 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	-7%	-12%	-16%	-18%	-27%	-52%

4.6.4 Agriculture

Constituant la première source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire, le secteur de l'agriculture représente un enjeu majeur dans la démarche de transition énergétique du territoire. Ainsi, accompagner les agriculteurs du territoire à contribuer aux objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et polluants est un axe important du PCAET de la Communauté de communes.

Pour rappel, le secteur agricole est le quatrième poste de consommations énergétiques avec 10% des consommations d'énergie totales du territoire, et le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, avec 48% des émissions totales du territoire.

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur Agriculture sont en partie dues aux consommations d'énergie mais proviennent principalement d'émissions dites « non énergétiques ». Celles-ci sont pour partie liées à la gestion des effluents (lisiers, fumiers issus des élevages) mais également à l'usage de produits phytosanitaires d'origine chimique. Au travers des différents leviers évoqués, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite proposer des solutions permettant de répondre aux problématiques liées à ces émissions, énergétiques comme non énergétiques.

Pour cela, elle envisage de travailler sur plusieurs leviers d'ici 2050 :

- **Sobriété** : Réduction de 3% des consommations énergétiques via la sensibilisation de 25% des exploitants agricoles pour la mise en place d'actions de sobriété concernant les bâtiments et l'utilisation des tracteurs (écoconduite).
- **Efficacité** : Réduction de 3% des consommations énergétiques via le renouvellement des tracteurs pour des engins plus performants et plus sobres de l'ordre de 25%.
- **Réduction des émissions non énergétiques liées à l'élevage et aux cultures** : Meilleure gestion des effluents agricoles d'élevage grâce à la méthanisation de 30% des déjections. Conversion de 20% des surfaces agricoles en agriculture biologique à horizon 2050. Réduction de 20% des cheptels de bovins et d'ovins, en cohérence avec les tendances observées.

La mise en place de ces objectifs à l'horizon 2050 permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21% à l'horizon 2050.

Secteur agriculture	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Consommation énergétique (GWh)	57 GWh	57 GWh	55 GWh	56 GWh	56 GWh	54 GWh	51 GWh
Evolution consommations par rapport à 2020 (%)	-	0%	-1%	-2%	-3%	-5%	-11%

Secteur agriculture	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Emissions de GES (tCO ₂ e)	106 565 tCO ₂ e	98 362 tCO ₂ e	96 699 tCO ₂ e	95 590 tCO ₂ e	95 036 tCO ₂ e	92 264 tCO ₂ e	84 502 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	-8%	-9%	-10%	-11%	-13%	-21%

4.6.5 Industrie (hors branche énergie)

Pour rappel, le secteur industriel (hors branche énergie) est le sixième poste de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre avec 6% des consommations d'énergie totales du territoire et 2% des émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne le secteur de l'industrie (hors branche énergie), les mesures prises concernent dans un premier temps la réduction des consommations d'énergie par l'amélioration des procédés industriels (soit une production équivalente avec 20% d'énergie en moins), ainsi qu'un comportement plus sobre des industriels et de leurs employés (20% des employés et employeurs du territoire sensibilisés, et mise en pratique des principes de la sobriété énergétique permettant de baisser de 2% les consommations). D'autre part, les équipements fonctionnant au fioul seront substitués à hauteur de 100% à l'horizon 2050, tandis que les équipements au gaz fossile seront substitués à hauteur de 80%.

La mise en place de ces objectifs à l'horizon 2050 permet une réduction des consommations énergétiques de 32% et des émissions de gaz à effet de serre de 59% à l'horizon 2050.

Secteur industrie	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Consommation énergétique (GWh)	36 GWh	36 GWh	34 GWh	33 GWh	33 GWh	31 GWh	24 GWh
Evolution consommations par rapport à 2020(%)	-	0%	-4%	-6%	-8%	-14%	-32%

Secteur industrie	2020 Etat initial	2025 Tendanciel	2028 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2030 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2031 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2036 Valeur liée aux objectifs stratégiques	2050 Valeur liée aux objectifs stratégiques
Emissions de GES (tCO ₂ e)	3 504 tCO ₂ e	2 726 tCO ₂ e	2 574 tCO ₂ e	2 472 tCO ₂ e	2 421 tCO ₂ e	2 167 tCO ₂ e	1 455 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	-22%	-28%	-31%	-32%	-39%	-59%

4.6.6 Déchets

Pour rappel, le secteur des déchets est le cinquième poste d'émissions de gaz à effet de serre avec 3% des émissions du territoire.

Le secteur des déchets présente des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre faibles. En effet, il s'agit d'un secteur minoritaire par rapport aux autres, et le territoire est très engagé dans ce domaine. Les actions déjà mises en place permettent de réduire l'impact de ce secteur dans le bilan global. Ainsi, la poursuite et l'amélioration de la politique globale concernant la gestion des déchets sera mise en place par la Communauté de communes via le SIETCOM. Celle-ci devrait notamment permettre de poursuivre la réduction engagée des tonnages de déchets collectés par habitant et par an en visant une **réduction de 12% de déchets produits à horizon 2050**. Ainsi, non seulement les émissions liées directement au tonnage de déchet vont diminuer mais également toutes celles relatives à leur collecte et leur traitement.

Secteur déchets	2020 <i>Etat initial</i>	2025 <i>Tendanciel</i>	2028 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2030 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2031 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2036 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>	2050 <i>Valeur liée aux objectifs stratégiques</i>
Emissions de GES (tCO₂e)	6 379 tCO ₂ e	6 379 tCO ₂ e	6 287 tCO ₂ e	6 226 tCO ₂ e	6 195 tCO ₂ e	6 042 tCO ₂ e	5 613 tCO ₂ e
Evolution émissions GES par rapport à 2020 (%)	-	0%	-1%	-2%	-3%	-5%	-12%

5 STRUCTURATION DU PLAN D' ACTIONS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN

Le scénario de la stratégie du PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn repose donc sur de nombreux travaux et échanges avec les services de la collectivité, les partenaires institutionnels, économiques et associatifs et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire. Il a également cherché à inclure, autant que possible, la logique de l'évaluation environnementale afin de limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et de consolider les impacts positifs attendus.

Ce scénario a permis la structuration du plan d'actions, au travers de 7 axes :

Axe 1 : Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire

- Thème 1 : Encourager la sobriété et la performance énergétique du territoire
- Thème 2 : Dynamiser et développer la vente de produits locaux sur le territoire

Axe 2 : Développer des déplacements cohérents et décarbonés

- Thème 1 : Faire du vélo et des modes doux une alternative aux déplacements motorisés
- Thème 2 : Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
- Thème 3 : Faciliter l'usage des véhicules moins polluants

Axe 3 : Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire

- Thème 1 : Renforcer la gestion et le recyclage des déchets

Axe 4 : Adapter le territoire au changement climatique

- Thème 1 : Accompagner, soutenir l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique
- Thème 2 : Gérer et développer les pratiques forestières
- Thème 3 : Développer l'éco-tourisme
- Thème 4 : Protéger la ressource en eau et la biodiversité
- Thème 5 : Améliorer et favoriser la séquestration carbone

Axe 5 : Réduire les risques et conséquences du changement climatique sur la santé humaine

Axe 6 : Exemplarité de la CC des Luys en Béarn

- Thème 1 : S'engager dans une démarche d'établissement éco-responsable
- Thème 2 : Adopter une politique de déplacement plus sobre
- Thème 3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

Axe 7 : Animation et suivi du PCAET

6 ANNEXES

6.1 Tableau de comparaison du PCAET avec les documents nationaux

Thématiques	Document de référence	Cadre et objectifs nationaux	Déclinaison dans le PCAET
Séquestration carbone	Code de l'Environnement	Renforcement de la capacité de stockage du carbone (végétation, sols et bâtiments)	La Communauté de communes des Luys en Béarn définit un objectif de renforcement de la capacité de stockage du carbone en agissant sur les pratiques de conservation des sols, reboisant les friches et les coteaux et conservant les prairies permanentes, en soutenant le développement d'une filière bois-énergie, en améliorant la gestion des forêts, en réalisant un diagnostic des trames vertes et bleues, et agissant pour la préservation de celles-ci et en identifiant, protégeant et valorisant des zones humides et champs d'expansion de crues, et en accompagnant les projets industriels de séquestration du carbone s'ils ne contreviennent pas à d'autres objectifs. Ainsi, en 2050, le rapport entre la capacité de séquestration et les émissions de gaz à effet de serre est évalué à 50%.
Qualité de l'air	Code de l'Environnement	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration (pour chaque secteur d'activités)	La Communauté de communes des Luys en Béarn entend réduire les émissions de polluants atmosphériques par le changement de motorisation des transports routiers, la substitution du fioul et le changement de pratiques agricoles notamment.
Émissions de gaz à effet de serre	LTECV / LEC	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 83 % entre 1990 et 2050 et atteindre la neutralité carbone	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -45% entre 2020 et 2050.
Consommations d'énergie	LTECV / LEC	Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique finale (tous secteurs confondus) à hauteur de -28% entre 2020 et 2050, associée à une réduction importante du fioul et du gaz au sein des secteurs relatifs aux bâtiments et substitution forte des véhicules fonctionnant aux produits pétroliers.
		Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de gaz à effet de serre de chacune	

Thématiques	Document de référence	Cadre et objectifs nationaux	Déclinaison dans le PCAET
Energies renouvelables	LTECV / LEC	Augmenter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33% de cette consommation en 2030	Au moins 55% de la consommation énergétique totale sera couverte par la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Un delta réside dans la consommation issue des réseaux d'énergies nationaux. Ceux-ci prévoient une évolution de la part d'énergie renouvelable (33% en 2030) dans le mix énergétique français ; cette consommation d'énergies renouvelable « indirecte » n'est pas incluse dans le calcul réalisé.
Transport	SNBC	Diminuer de 28% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et atteindre une « décarbonation complète de l'énergie consommée » d'ici 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -73% pour le secteur transport routier entre 2020 et 2050.
Bâtiment	SNBC	Diminuer de 49% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et atteindre une « décarbonation complète de l'énergie consommée » d'ici 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -71% pour le secteur résidentiel entre 2020 et 2050. En outre, elle fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -52% pour le secteur tertiaire entre 2020 et 2050.
Industrie	SNBC	Diminuer de 35% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et de 81% d'ici 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -59% pour le secteur industrie (hors branche énergie) entre 2020 et 2050.
Agriculture	SNBC	Diminuer de 46% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et atteindre la « décarbonation complète de l'énergie consommée » d'ici 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -21% pour le secteur agriculture entre 2020 et 2050.

6.2 Tableau de comparaison du PCAET avec les documents régionaux

Thématiques	Document de référence	Cadre et objectifs régionaux	Déclinaison dans le PCAET
Émissions de gaz à effet de serre	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre entre 2010 et 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -45% entre 2020 et 2050.
Consommations d'énergie	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction de 50% des consommations d'énergie finale entre 2010 et 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique finale (tous secteurs confondus) à hauteur de -28% entre 2020 et 2050.
Energies renouvelables	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Multiplication par 4 de la production d'énergies renouvelables sur le territoire entre 2015 et 2050	La Communauté de communes des Luys en Béarn vise une augmentation importante de la production d'énergies renouvelables (de 104 GWh en 2020 à 240 GWh en 2050) pour atteindre une couverture par les énergies renouvelables locales d'environ 55% de la consommation énergétique totale en 2050.
Transport	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de 45% en 2030 et 94% en 2050 (par rapport à 2010)	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -73% et un objectif de réduction des consommations énergétiques de -24% pour le secteur transport routier entre 2020 et 2050.
		Réduction des consommations d'énergie de 34% en 2030 et 61% en 2050 (par rapport à 2010)	
Bâtiment	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel et tertiaire de 67% en 2030 et 90% en 2050 (par rapport à 2010)	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -71% et un objectif de réduction des consommations énergétiques de -41% pour le secteur résidentiel entre 2021 et 2050.
		Réduction des consommations d'énergie du secteur résidentiel et tertiaire de 36% en 2030 et 54% en 2050 (par rapport à 2010)	En outre, elle fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -52% et un objectif de réduction des consommations énergétiques de -11% pour le secteur tertiaire entre 2020 et 2050.

Thématiques	Document de référence	Cadre et objectifs régionaux	Déclinaison dans le PCAET
Agriculture, Forêt et pêche	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole de 24% en 2030 et 37% en 2050 (par rapport à 2010)	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -21% et un objectif de réduction des consommations énergétiques de -11% pour le secteur agriculture entre 2020 et 2050.
		Réduction des consommations d'énergie du secteur agricole de 26% en 2030 et 33% en 2050 (par rapport à 2010)	
Industrie	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'industrie de 44 % en 2030 et 71 % en 2050 (par rapport 2010)	La Communauté de communes des Luys en Béarn fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -59% et un objectif de réduction des consommations énergétiques de -32 pour le secteur industrie (hors branche énergie) entre 2020 et 2050.
		Réduction des consommations d'énergie du secteur de l'industrie de 11 % en 2030 et 31% en 2050 (par rapport à 2010)	
Déchet	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduire les déchets d'activités économiques de 1,2 million de tonnes à horizon 2031	Le secteur des déchets est minoritaire par rapport aux autres secteurs, et le territoire est déjà engagé dans ce domaine. Ainsi, la Communauté de Communes des Luys en Béarn entend poursuivre et améliorer sa politique globale concernant la gestion des déchets, permettant de poursuivre la réduction engagée des tonnages de déchets collectés par habitant et par an. Ainsi, non seulement les émissions liées directement au tonnage de déchet vont diminuer mais également toutes celles relatives à leur collecte et leur traitement. L'objectif fixé à l'horizon 2050 consiste en la réduction des tonnages de toutes les catégories de déchets à hauteur de -12%.
		Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets de 52 % en 2030 et 83% en 2050 (par rapport à 2010)	
Environnement	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction de 50% le rythme de la consommation foncière sur le territoire régional à l'horizon 2030	La Communauté de communes de Luys en Béarn entend réduire l'imperméabilisation et développer la végétalisation des sols mais également limiter l'artificialisation des sols avec la recherche de la zéro artificialisation nette d'ici 2050, afin de préserver les milieux
Qualité de l'air	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Réduction des émissions de SO ₂ de 77% ; de NO _x de 69% ; de COVNM de 52% ; de NH ₃ de 13% et de particules fines de 57% d'ici 2030 par rapport à 2005	Réduction importante de l'ensemble des polluants atmosphériques grâce à la réduction des consommations énergétiques et de l'évolution des pratiques pour chaque secteur.